



2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PADD

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation
du conseil municipal en date du 28 septembre 2023

Introduction	p. 3
L'ambition pour 2030	p. 4
La stratégie	p. 5

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue la pièce structurante du Plan Local d'Urbanisme.

Il est l'expression du projet de ville porté par les élus et expose les objectifs de développement et d'aménagement spatial qui seront traduits dans les outils réglementaires du PLU.

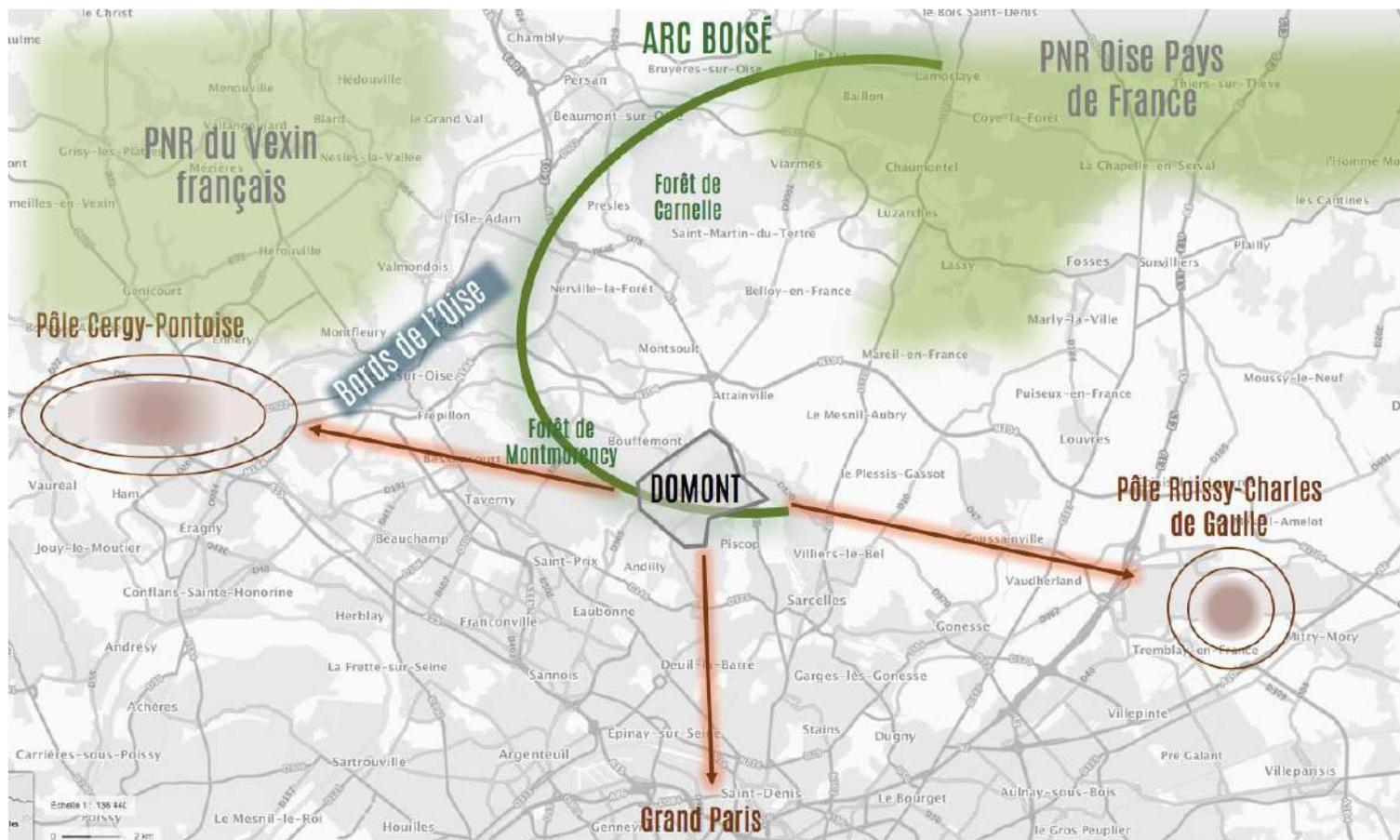
Il fait l'objet d'une concertation avec les habitants et d'une association des Personnes Publiques.

Il est débattu en Conseil Municipal.

Le PADD traduit, dans le cadre du document d'urbanisme PLU, l'ambition de développement et d'aménagement de la ville formulée par les élus de Domont.

Ce document s'organise en une première partie qui exprime l'ambition pour la ville à l'horizon 2030. Cette ambition est ensuite traduite dans un parti d'aménagement du territoire communal et dans une stratégie déclinée en objectifs.

A L'ARTICULATION ENTRE PETITE ET GRANDE COURONNES FRANCIENNES, DOMONT, PORTE D'ENTRÉE DE LA FORÊT DE MONTMORENCY, AFFIRME SES DYNAMISMES ET RENFORCE SES ÉQUILIBRES



Domont entend valoriser :

- sa position d'interface, à l'articulation entre petite et grande couronnes franciliennes, marquant les franges Nord de l'agglomération parisienne ;
- sa proximité à des grands espaces patrimoniaux de rayonnement régional que sont les bords de l'Oise et les parcs naturels régionaux du Vexin français et Oise Pays de France ;
- son accès facilité à des grands pôles d'emplois et de services régionaux.

Le projet de la commune à horizon 2030 vise à améliorer la lisibilité de ses qualités patrimoniales et paysagères au service d'une attractivité résidentielle et économique renforcée et d'une qualité de vie améliorée.

L'atteinte de l'ambition communale implique la mise en œuvre d'une « stratégie » de développement et d'aménagement.

Ce plan opérationnel s'organise en trois axes qui précisent les objectifs des élus de Domont à l'horizon 2030.

A L'ARTICULATION
ENTRE PETITE ET
GRANDE COURONNES
FRANCIENNES,
DOMONT, PORTE
D'ENTRÉE DE LA
FORÊT DE
MONTMORENCY,
AFFIRME SES
DYNAMISMES ET
RENFORCE SES
ÉQUILIBRES



1. Révéler et mettre en lien les patrimoines pour affirmer l'attractivité domontoise

→ *Domont, au cœur de l'axe patrimonial Musée national de la Renaissance – bords de l'Oise*



2. Poursuivre le développement de Domont et structurer les dynamiques

→ *Les ambitions et les nouveaux équilibres du développement urbain*

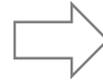


3. Accroître la qualité du cadre de vie via l'ambition d'un développement urbain durable

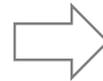
→ *Préserver la richesse environnementale et intégrer les contraintes du site communal pour proposer un cadre de vie attractif*

Révéler et
mettre en lien
les patrimoines
pour affirmer
l'attractivité
domontoise

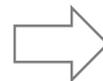
→ *Domont, au cœur de
l'axe patrimonial Musée
national de la
Renaissance – bords de
l'Oise*



**Objectif 1 – Révéler
le caractère
historique de
Domont**



**Objectif 2 – Protéger
et valoriser la forêt
de Montmorency et
ses abords**



**Objectif 3 –
Renforcer
l'attractivité des
espaces de loisirs**

Objectif 1 – Révéler le caractère historique de Domont

• Valoriser et mettre en lien le patrimoine bâti et urbain

Domont place au cœur de son projet de territoire la révélation du patrimoine de son centre historique, polarité communale majeure, marqueur de son identité et vecteur de liens. Il s'agit ainsi :

- De veiller à la préservation des grands éléments du patrimoine architectural du centre historique que sont l'église Sainte Marie-Madeleine, l'ancienne mairie et le château du Prieuré.
- D'une part, de valoriser l'identité bâtie du centre historique et, d'autre part, d'accompagner les évolutions des constructions anciennes. Le patrimoine du centre historique est vivant ; il s'adapte pour répondre aux nouvelles formes d'habiter des ménages et aux nouveaux usages mais les réhabilitations et les régénérations du tissu sont respectueuses de l'esprit et de l'histoire des lieux.
- De permettre les nouvelles architectures et la production bâtie future sans trahir l'identité du secteur.
- De valoriser les caractéristiques de la morphologie urbaine du centre historique, composée d'un parcellaire en lanière et de fronts bâtis qui structurent le paysage urbain.

Au-delà du centre historique, Domont entend également porter une valorisation globale de son patrimoine bâti et urbain. La commune souhaite s'engager en faveur du maintien de la qualité du cadre de vie et de l'identité domontoise via :

- La préservation des éléments marquants du patrimoine architectural que sont le château d'Ombreval, la chapelle Saint Pie X, le château de la Chancellerie, etc ;

- L'affirmation des caractéristiques qualitatives et paysagères des tissus résidentiels. Il s'agit de conforter le rapport entre espace bâti et espace libre et végétal et de préserver les séquences urbaines et bâtis remarquables qui l'animent.

En tant que maillon essentiel du patrimoine domontois, le Fort est mis en lumière. L'écrin forestier dans lequel il s'insère est préservé et la qualité paysagère de ses abords renforcée. Sa visibilité et ses accès sont améliorés et la possibilité d'y développer de nouveaux usages est envisagée pour le « faire vivre » et l'inclure pleinement dans le fonctionnement de la commune.

Le déploiement d'un réseau de liaisons douces doit permettre de faire lien entre les points d'attractivité patrimoniale de la commune, et, plus largement, de les connecter à la forêt de Montmorency et aux espaces verts urbains.

• Mettre en valeur les vues

L'inscription dans un écrin agri-naturel, la topographie et la composition urbaine de Domont contribuent à la présence de vues qui ponctuent le territoire communal et marquent structurellement le paysage.

Domont entend les mettre en valeur en s'engageant en faveur :

- D'une réduction des pressions urbaines sur les lisières agricoles et forestières, permettant ainsi de préserver les vues depuis le tissu urbain vers le grand paysage ;
- D'une intégration de la question des vues dans la composition des projets d'aménagement.

Objectif 2 – Protéger et valoriser la forêt de Montmorency et ses abords

- Conforter le caractère patrimonial et la qualité de la forêt de Montmorency et ses abords

L'image de Domont est profondément associée à la forêt de Montmorency, qui, au-delà de constituer un élément marquant de nature en ville revêt les qualités d'un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale.

La forêt de Montmorency et ses abords boisés sont des espaces naturels et paysagers à préserver. Pour conforter sa place dans le fonctionnement communal, Domont entend :

- La préserver des pressions constructives via une gestion adaptée et différenciée des bandes urbaines de contact,
 - Accompagner la gestion et le développement des sentiers et des aménagements de découverte et de sensibilisation à la nature.
-
- Renforcer les liens entre la ville et la forêt

Le projet communal vise à accompagner le rayonnement de la forêt de Montmorency et à renforcer son intégration dans la ville. Les accès et la signalétique sont améliorés. Le réseau de liaisons douces est développé depuis la forêt vers les grandes polarités communales du Cœur de ville et du centre historique, vers les parcs et espaces verts urbains (parcs des Coquelicots et de la mairie et étang de Savoie notamment) et vers les sites d'équipements et de services (et inversement).

La forêt constitue un site d'appel pour le développement de l'attractivité résidentielle et récréative de Domont. Elle bénéficie aux habitants et représente également un lieu de loisirs « nature » pour les franciliens. En outre, la position de Domont, à proximité de grands sites touristiques et de loisirs régionaux (Musée national de la Renaissance, forêt d'Ecouen, bords de l'Oise, PNR du Vexin français...) place la commune dans un

environnement porteur pour le développement de circuits de loisirs dont la forêt de Montmorency constitue une étape.

Objectif 3 – Renforcer l'attractivité des espaces de loisirs

- Conforter l'activité golfique

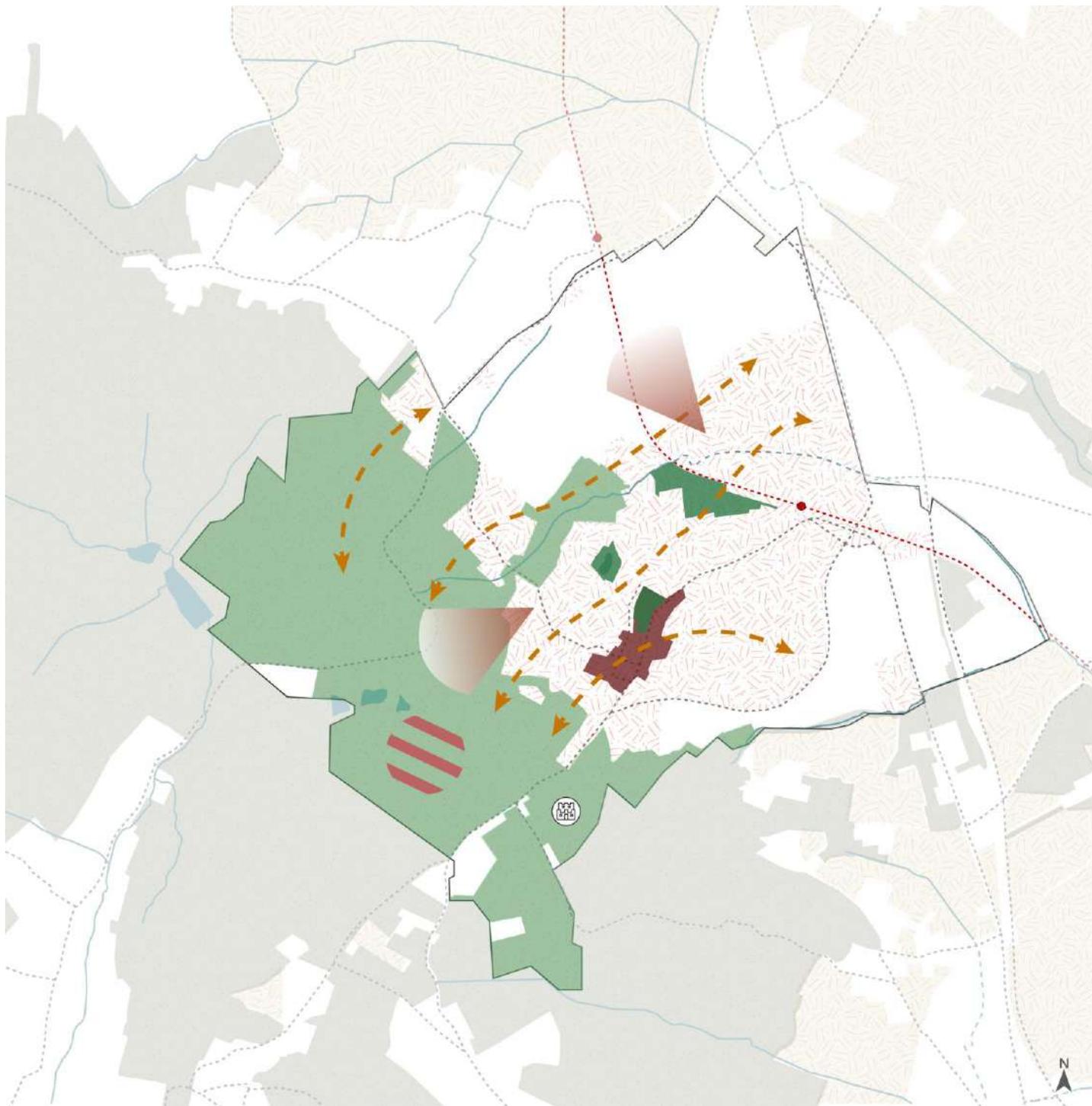
Le golf de Domont-Montmorency constitue un attracteur de rayonnement supra-communal qui s'inscrit dans un réseau de golfs départementaux. La commune entend garantir sa pérennité et améliorer la qualité paysagère de ses abords, notamment en valorisant l'entrée de ville Sud, depuis la route de Montmorency.

Le golf est envisagé comme une porte d'entrée vers les éléments d'attractivité patrimoniale et de loisirs domontoise (forêt de Montmorency et centre historique en premier lieu). Le déploiement et la structuration d'un réseau de liaisons douces et des actions de signalétique visent à connecter l'ensemble de ces points d'attraction.

- Valoriser les espaces de loisirs « nature » de la commune

Au-delà de la présence du golf, Domont souhaite s'engager dans la mise en valeur de son réseau d'espaces verts de loisirs, dotés de fonctionnalités écologique, paysagère et sociale. Il s'agit ainsi de préserver et valoriser :

- les principaux parcs urbains (parc des Coquelicots et parc de la Mairie),
- et l'étang de Savoie et ses abords, en y envisageant le développement des usages, l'amélioration des circuits de promenade et la constitution d'aménagements récréatifs.



AXE 1

RÉVÉLER ET METTRE EN LIEN LES PATRIMOINES POUR AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DOMONTOISE

RÉVÉLER LE CARACTÈRE HISTORIQUE DE DOMONT

-  Révéler le patrimoine du centre historique
-  Valoriser le patrimoine bâti et urbain diffus
-  Mettre en lumière le Fort
-  Limiter les pressions urbaines sur les lisères agricoles et forestières pour contribuer à la préservation des vues

PROTÉGER ET VALORISER LA FORÊT DE MONTMORENCY ET SES ABORDS

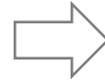
-  Conforter le caractère patrimonial et la qualité de la forêt de Montmorency et ses abords
-  Renforcer les liens Ville-Forêt

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ESPACES DE LOISIRS

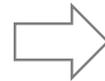
-  Conforter l'activité golfique
-  Valoriser les espaces de loisirs « nature »

Poursuivre le développement de Domont et structurer les dynamiques

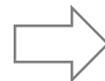
→ *Les ambitions et les nouveaux équilibres du développement urbain*



**Objectif 1 –
Accompagner le développement démographique et résidentiel**



Objectif 2 – Déployer l'offre économique et commerciale



Objectif 3 – Promouvoir l'axe Ville-Nature : gare-centre historique-forêt et améliorer les entrées de ville

Objectif 1 – Accompagner le développement démographique et résidentiel

- Poursuivre la dynamique de croissance démographique

Le maintien de la dynamique de développement de Domont implique la présence d'une population résidente croissante et diversifiée. L'ambition communale vise à limiter le départ des jeunes ménages et à attirer des familles.

- Accompagner le développement d'une offre en logements garantissant la fluidité des parcours résidentiels

En réponse à l'ambition démographique portée par la commune et aux besoins des ménages actuels et futurs, la poursuite du développement résidentiel se traduit par l'accompagnement du renouvellement urbain et de la densification dans le tissu urbain existant, en tenant compte des identités des quartiers. Dans le centre historique, l'optimisation foncière et du bâti ne doit pas trahir la qualité des lieux tandis que dans les secteurs résidentiels, l'évolution du parc de logements doit assurer la présence d'espaces libres et du végétal.

L'évolution de l'offre résidentielle s'inscrit en faveur de la poursuite d'une diversification du parc de logements, d'une mixité sociale et générationnelle et d'une diversité urbaine. Elle veille en outre à contribuer à renforcer les qualités énergétiques et environnementales du bâti.

- Adapter l'offre en équipements

Les évolutions démographiques et résidentielles de Domont s'accompagnent d'une adaptation de l'offre en équipements via, notamment :

- Le développement et l'offre en équipements petite enfance et enfance. Il s'agit d'optimiser et d'étendre les équipements scolaires et péri-scolaires existants, d'envisager la création

d'une nouvelle école et de renforcer la place des équipements petite enfance dans le tissu communal.

- Le déploiement de l'offre en équipements de santé, notamment par la constitution d'un nouveau pôle d'activités et de services, en partie structuré autour de la santé, situé en entrée de ville Est (secteur ru de Vaux).
- La redynamisation de l'offre culturelle, qui se traduit notamment par l'agrandissement du centre culturel Georges Brassens et des réflexions en vue de l'implantation d'un nouveau cinéma.
- Le renforcement de l'offre en équipements sportifs (extension du dojo notamment).
- La constitution d'un pôle dédié au secours et au service à la population, en entrée de ville Nord, pour l'extension de la Gendarmerie et l'installation de la caserne des pompiers, leur permettant un fonctionnement facilité.

Objectif 2 – Déployer l'offre économique et commerciale

- Pérenniser les sites d'activités existants et contribuer à la diffusion et la diversification des activités

Domont souhaite conforter la mixité des fonctions urbaines qui la caractérise et s'engage pour :

- Conforter la zone d'activités des Fauvettes, pôle d'emplois communal majeur. Il s'agit d'accompagner son bon fonctionnement, de permettre une optimisation du foncier et du bâti et de veiller à la qualité paysagère de cette zone, située en entrée de ville Sud, depuis Piscop.
- Permettre l'accueil de nouvelles activités économiques, notamment en développant une polarité d'activités et de services diversifiés en entrée de ville Est (secteur ru de Vaux), notamment structurée autour de la santé (dans le prolongement de la clinique de Domont).
- Contribuer à « l'essaimage » des activités dans le tissu urbain en permettant le développement de petites activités dans les secteurs mixtes-à dominante résidentielle, tout en veillant à la bonne cohabitation avec les logements environnants.
- Préserver le potentiel d'exploitation de la carrière souterraine de gypse.
- Accroître la desserte très haut débit sur le territoire communal. Le développement d'une couverture numérique performante est recherché afin de répondre aux enjeux d'attractivité résidentielle et économique. Il s'agit d'améliorer l'offre en télécommunication pour faciliter le quotidien des habitants et des actifs, réduire les inégalités d'accès et rompre l'isolement des personnes peu ou difficilement mobiles.

- Affirmer le dynamisme et la diversification commercial

Le développement commercial aux abords du pôle gare, initiée dans le cadre du projet Cœur de ville se poursuit. L'implantation de commerces de proximité, notamment de bouche, contribue à renforcer cette centralité communale.

Dans le centre historique, le déploiement d'une offre d'activités commerciales et artisanales, complémentaire à celle du Cœur de ville est favorisée, en lien avec les qualités patrimoniales du secteur et dans une logique de redynamisation.

L'offre commerciale diffuse est également préservée et contribue au maintien de quartiers résidentiels vivants.

Le lien entre offre commerciale et valorisation des espaces agricoles et naturels domontois et de proximité est recherché : mise en valeur des produits locaux et des circuits courts...

Objectif 3 – Promouvoir l'axe Ville-Nature : gare – centre historique – forêt de Montmorency et améliorer les entrées de ville

- Poursuivre le développement du pôle gare, initié dans le cadre de l'opération Cœur de ville

Impulsé dans le cadre du projet Cœur de ville, le développement du pôle gare se poursuit. Le projet communal s'engage en faveur :

- D'un aménagement et réaménagement d'espaces publics conviviaux et sécurisés, favorisant les conditions d'une qualité du cadre de vie,
- Du renforcement du maillage de liaisons douces vers et depuis la gare,
- Du renforcement de l'offre commerciale de proximité,

- De la poursuite de l'optimisation du foncier et du bâti via l'accompagnement d'opérations en renouvellement urbain et la valorisation de sites mutables.
- Redynamiser le centre historique, pour le déploiement d'une centralité domontoise multipolaire
 - Sa structuration urbaine, en garantissant la lisibilité des séquences urbaines patrimoniales, notamment celles de l'avenue Glandaz et du centre historique et en développant les liaisons modes doux ;
 - Sa structuration fonctionnelle en pérennisant et en affirmant la diversité des fonctions urbaines (résidentielle, économique, commerciale, récréative...) qui rythme la séquence.

En complémentarité du Cœur de ville, la commune souhaite réaffirmer la polarité du centre historique via :

- L'accompagnement de l'évolution du tissu et des bâtis ; il s'agit de permettre les mutations dans le respect des qualités patrimoniales du secteur,
 - Le développement d'une offre artisanale-commerciale,
 - Le renforcement du maillage de liaisons douces, vers et depuis le centre historique,
 - La valorisation des espaces publics.
- Structurer l'axe Ville-Nature : gare – centre historique – forêt de Montmorency

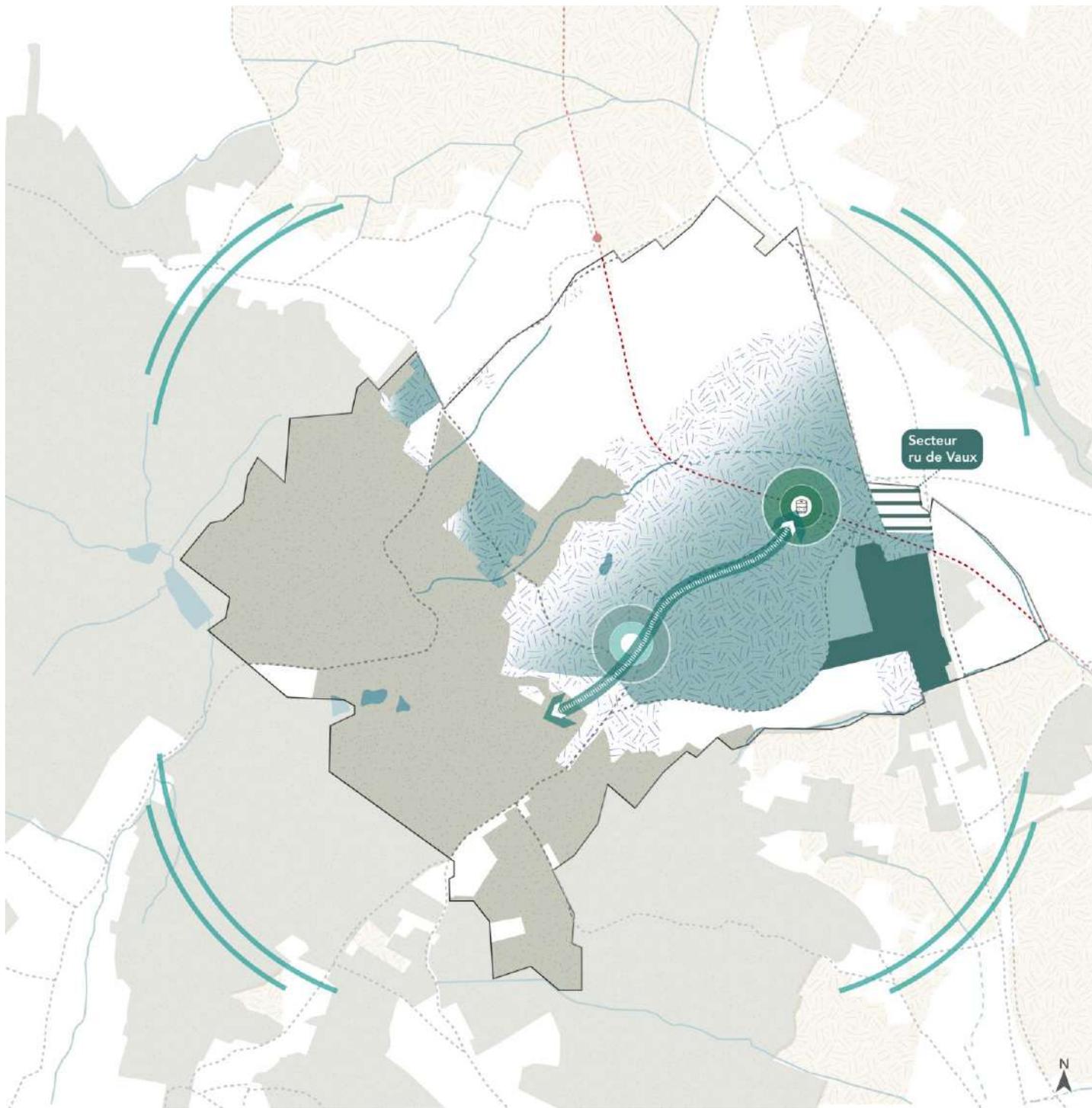
Pour impulser une dynamique urbaine et porter l'évolution de la ville pour les 10 prochaines années, le projet communal s'appuie sur l'axe avenue Jean Jaurès – avenue Glandaz – rue de la Mairie – RD44 et RD 124 qui constitue la vitrine de l'image domontoise, reliant la Ville à la Nature, la gare à la forêt de Montmonrency.

Domont vise ainsi à conforter :

- La structuration paysagère de cet axe via la préservation des alignements d'arbres et la valorisation du parc de la mairie comme étape « verte » sur le trajet gare – forêt ;

- Améliorer le traitement des entrées de ville, « vitrines » de la commune

Une attention particulière est portée sur les espaces verts, le traitement de l'espace public et la composition des tissus urbains des secteurs en entrées de ville, visant à offrir une image qualitative de la commune.



AXE 2

POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE DOMONT ET STRUCTURER LES DYNAMIQUES

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIEL

-  Poursuivre la dynamique de croissance démographique
-  Soutenir la production de nouveaux logements via l'évolution des tissus existants, dans le respect des morphologies urbaines

DÉPLOYER L'OFFRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

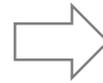
-  Conforter la ZA des Fauvettes comme pôle d'emploi communal majeur
-  Développer une nouvelle polarité d'activités et de services en entrée de ville Est
-  Contribuer à « l'essaimage » des activités dans le tissu urbain

PROMOUVOIR L'AXE VILLE-NATURE : GARE - CENTRE HISTORIQUE - FORÊT

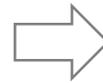
-  Poursuivre le développement du pôle gare
-  Redynamiser le centre historique pour le déploiement d'une centralité domontoise multipolaire
-  Structurer l'axe Ville-Nature : gare - centre historique - forêt de Montmorency

Accroître la
qualité du
cadre de vie via
l'ambition d'un
développement
urbain durable

→ *Préserver la richesse
environnementale et intégrer
les contraintes du site
communal pour proposer un
cadre de vie attractif*



**Objectif 1 –
Préserver les grands
marqueurs naturels
et agricoles et
renforcer la
présence de la
nature en ville**



**Objectif 2 – Mettre
en place les
conditions d'un
développement
urbain durable**

Objectif 1 – Préserver les grands marqueurs naturels et agricoles et renforcer la présence de la nature en ville

- Préserver les grands marqueurs naturels et agricoles du territoire communal en minimisant les incidences spatiales de son développement

Domont entend valoriser son positionnement dans l'environnement naturel riche du Nord francilien. Son maillage boisé, sa trame bleue et la continuité de ses espaces agricoles constituent des marqueurs forts de l'identité communale.

Domont s'engage à préserver les grands éléments de la trame verte communale, constitués en un arc boisé composé de la prairie de la Plâtrière, de la forêt de Montmorency, de la lisière boisée Sud et des abords du Fort.

La perméabilité et la fonctionnalité écologiques renforcées des lisières forestières sont recherchées. Zones de contact avec l'enveloppe bâtie de la ville, les lisières sont valorisées pour une meilleure perméabilité avec les boisements et assurer la fonctionnalité de la trame verte. La préservation en état des accès aux massifs forestiers est souhaitée ainsi que le renforcement du réseau de chemins adaptés à la circulation des camions porte-engins et porte-grumes de fort tonnage afin de permettre l'entretien, la sécurisation et la valorisation de ces espaces.

La commune est caractérisée par une trame bleue dont le fonctionnement est assuré par la préservation des trois rus (ru de Pontcelles, ru du Petit Vaux, ru des Cent Arpents), de leur ripisylves et des plans d'eau des Deux Mares et de l'étang de Savoie, aux fonctionnalités écologique, paysagère et sociale.

Au Nord et à l'Est de la commune, il s'agit également d'assurer la pérennité d'espaces agricoles fonctionnels, qui s'inscrivent dans un ensemble de terres agricoles à l'échelle départementale. Les pressions urbaines sur la plaine des Cercelets et les espaces agricoles à l'Est de la RD301 sont contenues.

Afin de minimiser les incidences du développement de la commune, Domont met en œuvre une politique de développement urbain maîtrisée, qui s'inscrit en faveur d'une lutte contre l'étalement urbain. Le projet vise ainsi un objectif de modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestier en prévoyant une réduction d'environ 25% de la consommation des espaces agricoles, naturels et boisés par rapport à la période passée, soit une consommation maximale d'espaces agricoles, naturels ou forestiers de +/- 9 hectares.

- Renforcer la présence de la nature en ville et soutenir le développement de la trame verte communale

Domont souhaite mettre en valeur les éléments relais des grands marqueurs de biodiversité de la trame verte et bleue. L'ensemble des espaces végétalisés, à différentes échelles, constituent des ressources fondamentales pour les continuités écologiques sur le territoire communal. Supports de fonctionnalités écologiques, paysagères et sociales, ils sont le socle de la trame verte que Domont souhaite préserver et développer. A cet effet, le projet communal vise :

- La préservation du réseau de parcs urbains majeurs (parcs des Coquelicots et de la mairie),
- Le maintien de la présence de jardins familiaux,
- La valorisation des alignements d'arbres et des abords végétalisés de la voie ferrée,
- La valorisation de la trame de jardins liés à l'habitat.

En outre, afin d'accompagner la dynamique de déploiement de la trame verte sur le territoire, Domont entend développer l'offre en espaces verts au sein des projets d'aménagements.

Objectif 2 – Mettre en place les conditions d'un développement urbain durable

- Inscrire un développement en harmonie avec la gestion de l'eau

Domont entend inscrire son développement urbain en harmonie avec la présence de l'eau, élément marquant du territoire. A cet effet, le projet communal affirme les principes :

- De protection des rus et de leurs abords,
 - D'intégration du fonctionnement du réseau d'eau souterraine, notamment via le respect de l'écoulement des sources,
 - De maîtrise des pressions sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable.
- Prendre en compte les risques et les nuisances pour un cadre de vie plus apaisé

Le projet communal prévoit de :

- Poursuivre l'adaptation des modalités de construction en prenant en compte le risque de retrait-gonflement des argiles et le risque de mouvement de terrain liés au gypse,
- Limiter l'exposition au risque d'inondation par ruissellement et remontée de nappe,
- Limiter l'exposition au risque lié au transport de matières dangereuses.

Domont entend également s'engager en faveur d'une lutte contre les nuisances et les pollutions, majoritairement liées au transport et qui constituent des facteurs de risques de dépréciation du cadre de vie.

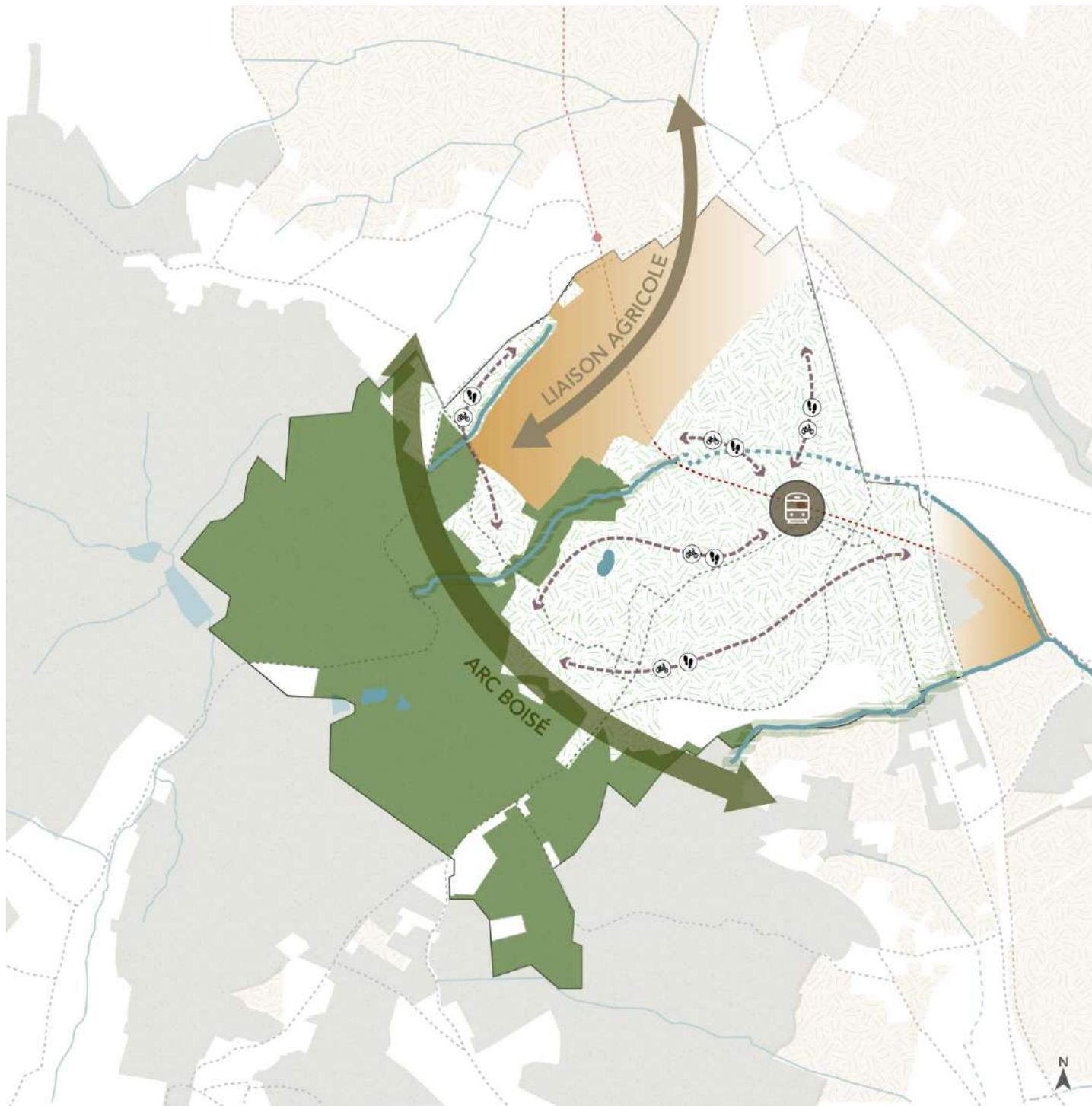
- Poursuivre les efforts pour une ville résiliente

Domont souhaite s'inscrire dans la dynamique de transition énergétique, dans une perspective de réduction des gaz à effet de serre, de la limitation de son impact carbone et de la consommation des ressources fossiles. Ainsi, la sobriété énergétique de la ville est portée par :

- Le développement du recours aux énergies renouvelables et de récupération, notamment en s'appuyant sur le potentiel géothermique et l'usage du bois local (tant en bûche qu'en plaquette) qu'offre le territoire,
- L'encouragement à la rénovation énergétique des logements,
- La mise en œuvre d'une architecture et d'un urbanisme durables via des matériaux novateurs, des modes constructifs innovants et durables dans les opérations de réhabilitation, de construction et de renouvellement urbain,
- La mise en œuvre des moyens nécessaires pour poursuivre la dynamique de réduction des déchets à la source.

Enfin, Domont souhaite construire une offre de transports qui permette la structuration d'une mobilité alternative à la voiture sur tout le territoire. La commune entend ainsi :

- Valoriser la présence de la gare comme un atout essentiel pour l'ouverture sur la petite et la grande couronne francilienne et Paris,
- Contribuer au déploiement d'un réseau de liaisons douces afin de favoriser le report modal vers les modes actifs (vélo, piéton, etc.) sur le territoire,
- Accompagner l'amélioration de la desserte en transports en commun (bus) et les connexions au pôle d'échange de la gare.



AXE 3

ACCROÎTRE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE VIA L'AMBITION D'UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

PRÉSERVER LES GRANDS MARQUEURS NATURELS ET AGRICOLES ET RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA NATURE EN VILLE

-  Préserver les grands marqueurs de la trame verte : l'arc boisé
-  Préserver les grands marqueurs de la trame bleue
-  Assurer la pérennité d'espaces agricoles fonctionnels
-  Renforcer la présence de la nature en ville et soutenir le développement de la trame verte communale

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

-  Valoriser la présence de la gare
-  Développer le réseau de liaisons douces